



## COMMUNE de TRAENHEIM

4 Rue de l'Ecole  
67310 TRAENHEIM

### ARRETE N° 16/2020

#### Portant réglementation temporaire de la circulation en agglomération

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE TRAENHEIM,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 ;

VU le Code de la Route et notamment les articles R. 411-8, R. 413-1 ;

VU l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière quatrième partie, huitième partie ;

VU la demande formulée par la société BTP LA FONTAINE, 20 rue du Maréchal Foch – 67190 MUTZIG,

**Art. 1** – La société BTP LA FONTAINE est autorisée à utiliser la voie publique pour des travaux de rénovation de façade + toiture **route du Vin n° 99** ; la circulation sera temporairement réglementée dans les conditions définies ci-après :

**Art. 2** : A partir du 27 août 2020 et pour une durée de 3 mois maximum, la circulation des véhicules dans la **route du Vin** est soumise aux prescriptions définies ci-dessous :

- Le dépassement des véhicules est interdit,
- La circulation des véhicules sera alternée si nécessaire au droit des travaux,
- Le stationnement est interdit aux abords des travaux,

**Art. 3** : La société BTP LA FONTAINE en charge des travaux, **mettra en place la signalisation réglementaire** conforme aux dispositions de l'instruction ministérielle sur la signalisation routière,

**Art. 4** : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de l'intervention,

**Art. 5** : Les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures,

**Art. 6** : Le présent arrêté sera publié et inséré au registre des arrêtés de la commune,

**Art. 7** : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte qui peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa publication,

**Art. 8** : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Bridage de Gendarmerie de Wasselonne
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours de Strasbourg-Wolfisheim
- Monsieur le Président du SELECT'OM
- Monsieur le Responsable de la CTBR
- Monsieur le Responsable du Réseau 67
- Monsieur le Directeur de la société BTP LA FONTAINE.

Arrêté certifié exécutoire en vertu de sa transmission  
et de son affichage le 26 août 2020

Fait à Traenheim le 26 août 2020



Le Maire :  
Gérard STROHMENGER